

## succession d'une voiture

Par **ocean1961**, le **09/05/2019** à **11:46**

Bonjour,

Mon mari est décédé le 15 septembre 2018.

Nous étions mariés sous la séparation de biens. Malgré cela, je faisais partie des héritiers, j'ai donc refusé la succession.

Mais voilà, ses deux enfants ont pris ses affaires personnelles mais se disputent la voiture (une 207 de juin 2007). A ce jour, j'assume toujours cette voiture car elle est devant ma porte. Que dois-je faire pour ne plus avoir à le faire, sachant qu'il n'y a aucun notaire désigné? Comment puis-je me débarrasser de cette voiture?

D'avance merci

Par **pragma**, le **09/05/2019** à **12:06**

Bonjour

Je vous propose de regarder ici

[https://www.carte-grise.org/mode\\_emploi\\_succession.htm](https://www.carte-grise.org/mode_emploi_succession.htm)